AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

225C0478
FR0000073298-FS0196

13 mars 2025

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

IL EST RAPPELÉ QUE LA PRÉSENTE DÉCLARATION EST ÉTABLIE SOUS LA RESPONSABILITÉ DU DÉCLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VÉRIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUÉES.

IPSOS

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 12 mars 2025, la société Mawer Investment Management Ltd. (517 – 10th Avenue SW, Suite 600, Calgary, Alberta, T2R 0A8, Canada), agissant pour le compte de clients et de fonds dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi en baisse, le 7 mars 2025, le seuil de 5% du capital de la société IPSOS et détenir, pour le compte desdits clients et fonds, 2 135 921 actions IPSOS représentant autant de droits de vote, soit 4,94% du capital et 4,38% des droits de vote de cette société[1].

Ce franchissement de seuil résulte d'une cession d'actions IPSOS sur le marché.

[1] Sur la base d'un capital composé de 43 203 225 actions représentant 48 747 908 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.